

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 12 janvier 2026 Par suite d'une convocation en date du 06 janvier 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 12 janvier 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n°01_2026	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Aline SIMOES Céline GEORG, Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Gaëlle MESSINA, Christelle DEROBERT, Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG) Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Objet : ACQUISITION DE TERRAIN lieudit « Vers Fornant »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser la situation des parcelles de terrain situées lieudit « Vers Fornant » traversées par le chemin piéton et situées en zone A et N.

Il s'agit des parcelles :

- C 1425 (tirée de la parcelle n°704) pour une contenance de 49 m²,
 - C 1427 (tirée de la parcelle n°707) pour une contenance de 150 m²
 - C 1429 (tirée de la parcelle n°708) pour une contenance de 226 m²
 - et enfin la parcelle C 711 pour une contenance de 45 m²
- Soit une surface totale de 470 m²**

Appartenant à Monsieur HERPAILLER Vincent et Madame ROSSI Elena.

Il précise que Monsieur HERPAILLER et Madame ROSSI acceptent de procéder à la vente des parcelles de terrain concernées au prix d'UN euro symbolique auquel s'ajouteront les frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide**, à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir de Monsieur HERPAILLER Vincent et Madame ROSSI Elena les parcelles

- C 1425 (tirée de la parcelle n°704) pour une contenance de 49m²
- C 1427 (tirée de la parcelle n°707) pour une contenance de 150m²
- C 1429 (tirée de la parcelle n°708) pour une contenance de 226 m²
- et enfin la parcelle C 711 pour une contenance de 45 m²

Soit une surface totale de 470 m²

- **Et Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

Etant précisé que la vente se fera au prix de UN euro symbolique et que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE
---	---	--